VILLE DE Graulhet
TARN · OCCITANIE · FRANCE

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du mercredi 08 juillet 2026

Délibération n°4
DEL 2026/072

OBJET :
Retrait de la délibération portant désignation des délégués de la commune au Syndicat des eaux du gaillacois (SMAEP)

Date de convocation : **02 juillet 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 08 juillet 2026 à 19 heures 00, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 32
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme LANAU Leslie - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. BES Henri - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - Mme DA COSTA Céu - Mme LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - Mme BONNET Laure - M. MARQUES Pédro - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 1
M. CATHALAU Pierre (pouvoir VERDEIL Benjamin).

Absents sans pouvoir : **Néant.**

Secrétaire de séance : **Mme KAOUANE Louisa.**

Résultat du vote : **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Pour : 33

Contre : **Néant.**

Abstention : **Néant.**

Vu les articles L. 5212-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux syndicats de communes ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) du Gaillacois ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2026 portant désignation des délégués de la commune de Graulhet au SMAEP du Gaillacois ;

Considérant que la désignation relevait d'une proposition de M. le Maire à la communauté d'agglomération et qu'il n'avait pas lieu de délibérer ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder au retrait de cet acte afin de régulariser la situation ;

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- DE RETIRER la délibération n°2026/034 en date du 16 avril 2026 portant désignation des délégués de la commune de Graulhet au SMAEP du Gaillacois.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL**

Le secrétaire de séance : **Louisa KAOUANE**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 13 JUIL. 2026

Publiée le : 13 JUIL. 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »